



Conseil départemental du Val de Marne  
Pôle des Solidarités

Créteil, le 17 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Le Département a le plaisir de vous informer de la création d'une instance de prévention en lien avec l'exercice de la parentalité, au plus près des territoires à compter de janvier 2025.

Une commission locale de prévention se tiendra au moins une fois par mois dans chaque Espace Départemental des Solidarités (EDS) afin de proposer aux professionnels départementaux comme extérieurs au Département, un espace d'échanges pour des situations de familles qu'ils accompagnent, autour du lien parents-enfants.

Cette instance a pour vocation d'échanger sur les situations que vous accompagnez, présentant des facteurs de vulnérabilité. Elle est animée par les cadres de l'action sociale et de la PMI en présence du cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cet espace d'échanges vous permettra de dégager des axes de travail autour de la parentalité, des orientations médico-psychosociales, et de mieux connaître les dispositifs possibles les plus appropriés. Ainsi, un accompagnement pluridisciplinaire pourrait se coordonner autour du lien parents/enfants.

Aussi, pour venir présenter la situation, il est nécessaire de compléter la fiche de saisine de la commission locale de prévention (CLP) jointe à ce courrier, après avoir obtenu l'accord de la famille (ou de la personne détentrice de l'autorité parentale) préalablement à la présentation de sa situation. Cependant, en cas de non-consentement de la famille à ce partage de données, il vous sera possible de faire une présentation anonymisée. Toutefois, il ne nous sera alors pas possible d'apporter les éléments d'éventuels suivis par une assistante sociale ou l'exercice de mesures en Protection de l'Enfance, passés ou en cours.

Une fois, les éléments de la fiche de saisine complétés, une transmission par mail, sur l'e-mail générique dédié (voir liste jointe à ce courrier) de l'EDS du domicile des enfants de chaque situation vous permettra d'obtenir par retour de mail, une invitation à vous présenter à l'EDS, le jour de la tenue de cette commission locale de prévention. Adresse et horaire de passage vous seront alors communiqués dans le mail de réponse de l'EDS concerné.

Nous restons à votre disposition pour toute demande ou information, via ces e-mails génériques.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Isabelle BURESI  
Directrice de la Protection Maternelle  
et Infantile – Promotion de la Santé

Mme Valérie GRETH  
Directrice de l'Action Sociale, de l'Insertion et  
des parcours Emploi